



P R E C I S I O N

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

V O T R E M A I R I E

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

Sauver l'école, sauvegarder un service public de qualité... Mobilisons-nous !

Nos prochains rendez-vous

Lundi 11 avril, rendez-vous devant l'école pour un blocage à partir de 8h30,

Mardi 19 avril : journée de protestation par mail. Sur le principe de la pétition, tous ceux qui le souhaitent pourront utiliser cet outil pour

"noyer" la messagerie de l'inspecteur d'Académie et faire entendre notre refus. L'adresse mail et le texte vous seront fournis...

Pour cela :

**contactez l'Association des parents d'élèves (FCPE),
Présidente : Magali Eudier
fcpe.marssac@laposte.net**

[s o m m a i r e]

Les travaux de notre commune	p 3 & 4
Le nouveau Conseil Municipal Jeunes	p 4
Résultats des Cantonales	p 4
49 ^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie	p 5
SCOT : une ambition qui se concrétise	p 6 & 7
Marssac Rugby XIII à l'honneur	p 8
Couscous pour les amis des cartes	p 8
Une fête réussie pour le bal country	p 9
Résultats des premières rencontres pour la Boule Marssacoise	p 9
Retour sur le 2 ^{ème} salon d'expression libre	p 9
Le comité des fêtes prépare les fêtes du printemps	p 10
Bibliothèque La vieille cantine	p 11
Premier Vide Dressing : une réussite	p 11
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 12 à 19
La parole à "Bien vivre"	p 20
Numéros utiles	p 20
Marçac ou Marssac-sur-Tarn ?	p 21
Les "petits" murmures du vieux pressoir	p 22
Le vieil amandier	p 23
Initiation à la danse traditionnelle avec "Endacòm e d'aici"	p 23
Rando nocturne proposée par Marssac Aventure	p 23
Miss Marssac 2011	p 24
Dédicace à la bibliothèque	p 24

à vous !

Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Les travaux sur notre commune

Phase 2 du chantier des Peyragues : voirie et enfouissement des réseaux secs



Les riverains qui s'inquiétaient de voir les travaux à l'arrêt sont rassurés. Comme annoncé, l'entreprise Colas a démarré les travaux de voirie proprement dits en s'attaquant aux travaux de terrassement préalables à la mise en place des murs de soutènement et la pose de bordures. L'enfouissement des réseaux secs (EDF/France Télécom) sera réalisé en même temps.

Rappel : seuls les riverains sont autorisés à emprunter la rue pendant la durée des travaux et la circulation reste limitée à 30km/h

Plan d'accessibilité voirie



L'entreprise Colas a quasiment achevé les travaux d'aménagement de surbaissés de trottoirs au carrefour Poste-Ecole-Mairie. Seul le passage devant la poste reste à terminer car des travaux modificatifs de l'avaloir des eaux pluviales doivent être entrepris. Ces travaux correspondent à la première tranche de l'opération de mise en accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite.



Cheminement piéton route de Lagrave : une haie protectrice et décorative

Depuis cet été la création d'un cheminement piéton a rendu les déplacements le long de la route de Lagrave plus sûrs. La plantation de la haie de végétaux que nos agents viennent de mettre en place renforcera la protection des piétons tout en apportant un note de verdure bienvenue.



Travaux au stade Saint-Maury

Le gel avait fait de gros dégâts sur le réseau d'eau d'un des vestiaires du stade Saint-Maury qui s'est trouvé privé d'eau. Une fois les experts de l'assurance passés, notre agent a pu intervenir. Le réseau a été complètement refait.



Les travaux sur notre commune

Plus de propreté et un cadre de vie amélioré :
5 toutounettes ont été installées



Annoncées dans le MI de février, les 5 toutounettes décidées par le précédent Conseil Municipal Jeunes sont installées. Elles sont situées au square des Tilleuls, au square du Dojo, rue des mimosas, aux alentours de l'église et de la mairie (entre les bureaux de l'ADMR et la cuisine de la cantine).

Elections cantonales : canton Albi Ouest (Marssac-Terssac-Albi ouest)

1^{er} TOUR : 20 MARS 2011 Résultats du canton

		(en % / Total «exprimés»)
Inscrits		7 345
Votants		3 761
Nuls		106
Exprimés		3 655
Jacques VALAX	PS	40,24%
Loïc GIEULES	FN	17,53%
Jean-Philippe ROQUES	DVD	15,97%
Jacques BASTION		10,83%
<i>Europe Ecologie les verts</i>		
Marie-Claude BASCOUL	DVG	9,27%
Liberto GIMENES		6,12%
<i>Tarn terre de luttés</i>		

2^{ème} TOUR : 27 MARS 2011 Résultats du canton

		(en % / Total «exprimés»)
Inscrits		7 345
Votants		3 854
Nuls		348
Exprimés		3 506
Jacques VALAX	PS	72,56%
Loïc GIEULES	FN	27,44%

Résultats à Marssac

(en % / Total «exprimés»)
2 107
1 134
37
1 097
48,95%
19,78%
9,75%
8,75%

Résultats à Marssac

(en % / Total «exprimés»)
2 107
1 178
77
1 101
70,75%
29,25%



Le nouveau Conseil Municipal Jeunes

Le deuxième Conseil Municipal Jeune s'est tenu le 3 février 2011 en présence des anciens élus. Les jeunes conseillers ont élu en leur sein leur maire et 2 adjoints. Chaque conseiller a évoqué sa profession de foi et a défendu ardemment ses convictions. L'élection s'est faite à bulletin secret, et le résultat des urnes est le suivant : Axelle TRAGNE : Maire, Calypso GUIET et Isabella BARBA 1^{ère} et 2^{ème} adjointe.

Bien sûr il y a eu des déçus. Mais nous tenons à les encourager ; leur dire combien il est important de participer et que tous les élus d'un conseil ont une place certaine. Cette nouvelle équipe est très motivée, dynamique et pleine de projets. Nous tenons à les féliciter, tous.

Nous remercions également l'ancienne équipe du CMJ.

Le nouveau Conseil Municipal Jeunes :

Axelle	TRAGNE	CM2 B
Isabella	BARBA	CM2 B
Hugo	MIANI	CM2 A
Calypso	GUIET	CM2 A
Antoine	PAQUIS	CM1
Maxens	WEBER	CM1
Maxence	GRIBALDO	CE2
Lucille	COLLADO	CE2
Laura	BONNET	CE2
Louna	BLANQUET	CE2



49^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

19 mars 1962 : Souvenons-nous !

A midi, les armes doivent se taire.

Dans toutes les écoles de France, les professeurs, les instituteurs, les élèves respectent une minute de silence.

On s'achemine vers la fin de la guerre d'Algérie.

On s'achemine également vers la fin de 50 années de guerres pour la France : Première et Seconde guerre mondiale, Extrême-Orient, Indochine ; combats du Maroc et de Tunisie et enfin, la guerre d'Algérie.

Depuis le 19 mars 1962, c'est, pour notre pays, un demi-siècle de Paix qui succède - enfin - à ces combats toujours meurtriers.

Depuis 1963, chaque année, à cette date anniversaire, nous rendons hommage à nos frères d'armes tués en Afrique du Nord.

Nous y associons ceux disparus depuis, ainsi que les victimes civiles.

Comme nos pères qui, dans leur sagesse, ont bâti l'Europe avec leurs anciens ennemis, quelques années seulement après la capitulation de l'Allemagne nazie, ne serait-il pas raisonnable qu'à notre tour, par nos

souhaits, nos actions, nous tendions une main fraternelle à nos adversaires de l'époque ?

Les anciens combattants d'aujourd'hui que nous sommes espèrent que tous les combattants d'hier sauront développer les premiers contacts déjà noués, dans une démarche de Mémoire croisée, commune et apaisée.

Ils souhaitent qu'à leur exemple, les gouvernements des deux côtés de la Méditerranée fassent de même, afin qu'une vraie Paix s'instaure définitivement entre ces deux peuples qui ont une longue Histoire en commun.



Le Comité National de la FNACA



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Albigeois

Une ambition qui se concrétise

À quoi ressemblera notre territoire en 2030 ? Comment vivrons-nous au quotidien ? Véritable projet de développement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dessine le Grand Albigeois de demain. Un territoire où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale en assurant la qualité de vie de ses habitants.

Fruit de plus de trois années de travail, de débats internes et de concertation avec la population, validé le 8 décembre 2010 par les élus du Syndicat Mixte du Grand Albigeois (SMIX), le SCoT entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique prévue au printemps

Les temps forts de la démarche

Entre l'identification des grands enjeux de développement pour le territoire en 2008 et l'arrêt du projet SCoT en 2010, près de trois années se sont écoulées. Le temps de construire une vision politique, partagée par l'ensemble des 44 communes du territoire, au travers d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé en 2009 puis actualisé tout au long du processus. Les élus ont affirmé trois objectifs pour le territoire de demain, inscrits dans le PADD :

- aménager harmonieusement le territoire (renouveler et développer le parc de logements, compléter l'offre des équipements, faciliter les déplacements,...),
- préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine (préserver les ressources naturelles, protéger et valoriser le patrimoine et paysages,...),
- et penser le développement économique comme un outil majeur d'aménagement de l'espace (favoriser les activités innovantes, appuyer les logiques de développement économique sur "le terreau local", optimiser et améliorer la qualité paysagère des sites d'accueil,...).

2009-2010 fut le temps de l'élaboration du Document d'Orientations Générales (DOG) qui traduit concrètement les objectifs de développement du territoire en orientations d'aménagement. En effet, si le PADD répond à la question "que faire ? ", le DOG répond à "comment faire ?" et possède une véritable valeur juridique.

Un projet ambitieux

Quelques exemples concrets pour mieux comprendre la portée du SCoT.

Une urbanisation raisonnée

Afin d'enrayer le "mitage urbain" des espaces agricoles et naturels tout en permettant de répondre au besoin en logements des populations, le SCoT préconise de limiter

la consommation de foncier par logement, en plafonnant la taille des parcelles constructibles (entre 300m² et 1000m² en fonction des communes)

La gestion de la ressource en eau

Le SCoT impose l'installation de dispositifs de récupération de l'eau de pluie pour les nouvelles constructions, afin de désaturer les réseaux et limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage.

La préservation de nos paysages

Le SCoT préconise aux communes l'interdiction de nouvelles constructions dans les milieux boisés ou zones humides, afin de préserver l'intégrité de ces espaces naturels.



La gestion des déplacements motorisés

Pour limiter les émissions de CO₂, les collectivités veilleront à urbaniser en priorité les secteurs les mieux desservis par les transports en commun. Pour encourager les changements de comportement, la desserte et la fréquence des transports collectifs seront améliorés, et des réseaux de liaisons douces développés.



Un développement économique respectueux du paysage

Une des orientations du SCoT vise à interdire le développement des activités le long des axes routiers, qui créent un "effet vitrine" peu qualitatif pour le paysage. Un travail sur les entrées de ville, notamment en réglementant les enseignes publicitaires, devra aussi être mené par les communes.

Mise en compatibilité des PLU

Les Plan Locaux d'Urbanisme (comme les autres documents d'urbanisme communaux) devront être compatibles avec ces grandes orientations dans un délai de trois ans.

Le SCoT et vous

L'enquête publique : redonner la parole aux habitants

L'avantage d'un document tel que le SCoT, c'est qu'il prend en compte la perception des habitants sur le développement à venir du territoire. Aussi, dès le lancement de la démarche, la rédaction du SCoT s'est faite en associant la population du Grand albigeois. Une première phase de réunions publiques s'est déroulée à l'automne 2009. Une deuxième phase de concertation s'est déroulée en juin 2010.

Dès le printemps prochain, le projet SCoT arrêté sera soumis à enquête publique qui donnera aux habitants du territoire une nouvelle occasion de s'exprimer sur le projet.

L'enquête publique du SCoT du Grand Albigeois devrait se tenir au printemps 2011 (fin avril-début mai).

Le SCoT vous concerne aussi !
 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Projet de territoire

▼

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Les Cartes Communales
Projet communal

▼

Le Permis de Construire (PC)
Pour votre projet personnel

Comment en savoir plus ?

Le dossier du SCoT est disponible au siège de la communauté d'agglomération de l'albigeois (Parc François Mitterrand à Saint-Juéry - 05 63 45 72 48). Un registre de concertation y est également laissé à votre disposition.

L'ensemble des documents du SCoT est consultable sur le site internet www.scot-grandalbigeois.fr



- Périmètre du SCoT
- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Communauté de Communes du réalmontais
- Communauté de Communes du Villefranchois
- Communauté de Communes des Monts d'Alban



Marssac Rugby XIII : l'école de Rugby à l'honneur

La toute jeune Ecole de Marssac Rugby XIII s'est vue offrir, dernièrement un jeu de maillots par trois partenaires. En effet, le garage PM AUTO à Albi, l'entreprise Gilles CLAMOUSE à Albi et le bar restaurant ATYPIC à Marssac se sont joints pour offrir ce jeu de maillots complet, geste qui fut très apprécié par tous (parents, dirigeants et joueurs). Merci encore aux généreux donateurs pour leur aide qui nous est si précieuse.

Le 13 Mars dernier, notre école de rugby a eu l'honneur de jouer en



lever de rideau du grand derby en "Elite 2" Lescure - Albi en championnat de France. Devant plus de 1500 personnes et des membres de la fédération française de rugby à XIII présents lors de ce match, nous avons pu voir évoluer nos jeunes pousses et être présentés, accompagnés des équipes à leur entrée sur le terrain.

Les progrès des petits marssacois sont constants lors des différents tournois et les victoires commencent à arriver. Est-ce l'effet du nouveau maillot ? Sans nul doute. Marssac Rugby XIII est bien présent et tous nos joueurs portent haut les couleurs (Bordeaux & Blanc) du club.



19 mars : c'était repas "couscous" chez les "Amis des cartes"

"Les amis des cartes" ont été nombreux à se retrouver pour partager le copieux couscous qu'avaient préparé pour eux leur président, Ali Ramrane et son épouse. Les conversations sont allées bon train autour de la table et le repas, auquel s'étaient joints Madame le Maire et Monsieur Jean-Pierre Pujol, a été très apprécié de tous.

Merci Monsieur le Président.



Le Bal COUNTRY organisé par CHEYEN'COUNTRY le 19 Février a été une réussite



Plus de 300 danseurs réunis dès 21 heures à la salle des fêtes de MARSSAC : débutants ou danseurs émérites, tous étaient ravis. Les clubs de Montragon, Castres, La Primaube étaient venus nous rejoindre.

En milieu de soirée, une initiation était organisée, ce qui a permis à toute la salle de participer et de découvrir le monde de la country.

FLASHBACK, dont le répertoire est à 100 % western dance.

La Présidente, Nelly BRESSON

Il faut associer à cette excellente soirée les 6 musiciens de l'orchestre

A l'occasion du Championnat du Tarn doublette, l'équipe Gilbert GUISEPPIN-Landry MOLINIER s'est qualifiée pour les phases finales qui se joueront le 23 Avril à 14 H au Parc Candou de CARMAUX. Un grand bravo à ces deux représentants et bonne chance pour la suite.

Petite défaite pour l'équipe Georges CROS-Jacques PALAZY qui s'incline à 12 points pour la sortie de poule, encouragement à cette équipe pour sa bonne prestation.

Elimination rapide pour les formations VAYSSE-LITTRE, CABOT-ALBI-BERT, la pluie n'a pas favorisé ces deux équipes.

Championnat départemental des clubs : Division 2 Poule B

Première victoire à BRENS, Marssac 1 bat Saint-Juéry 2 par 22 points à 14.

Championnat départemental des

clubs : Division 4 Poule E

Malchance pour l'équipe 2 qui s'incline devant l'entente Vallée de la Vère sur le score de 30 à 6.

Championnat des clubs vétérans :

Les vétérans se sont brillamment comportés à Saint-Juéry, contre la Carmausine,

Tête à tête : 5 victoires sur 6

Doublette : 3 victoires sur 3

Triplette : 1 victoire sur 2

Championnat des clubs féminins 2^{ème} division :

Première journée le 27 mars contre l'équipe du Grand Rond St Sulpice 2 à MARSSAC.

Même si les résultats ne sont pas toujours positifs, les représentants de ces équipes font preuve de combativité et d'un bon état d'esprit.

Résultats des premières rencontres pour la Boule Marssacoise



Les bénévoles bientôt chez VOUS

Les bénévoles du Comité des Fêtes vont bientôt visiter chaque foyer de notre village pour présenter leur Livret de la Fête du Printemps 2011. Ce livret est un condensé des programmes festifs que le Comité des Fêtes vous propose du 6 au 8 mai 2011 et des publicités de différents partenaires (commerçants, industriels, artisans, etc..) qui nous font confiance et chez qui nous vous conseillons de privilégier vos futurs achats.

Merci de réserver un accueil chaleureux à tous ces bénévoles, ambassa-

deurs de notre vie associative et créateurs d'événements destinés à tous les Marssacois .

Votre contribution, si minime soit elle, sera utilisée intégralement pour financer toutes les manifestations que nous souhaitons gratuites pour notre commune, afin de n'oublier personne.

D'avance, nous vous disons MERCI et ...à bientôt .. !

Les Bénévoles du Comité Des Fêtes.



**Le 7 mai...22h30
Extinction des
lumières..
!!...puis...
..... Explosions
d'étoiles dans le
ciel... !!**

**Le comité des
fêtes vous promet
un spectacle inou-
vable... !!!**

FÊTES DU PRINTEMPS

Vous aimez chanter ? Vous êtes attiré par la scène ?



Le Comité des Fêtes de Marssac sur Tarn vous propose, à l'occasion des grandes Fêtes du Printemps les 6, 7 et 8 Mai 2011, un Radio Crochet Amateur ouvert à tous les styles, en solo, duo ou groupe, pop, rock, variété,...., de 7 à 77 ans. Ce Radio Crochet sera organisé le Dimanche 8 Mai, lors de l'après midi récréative.

Inscrivez vous (gratuitement) dès maintenant et avant le 24 Avril 2011 auprès de :
Mme Gaubert au 06 88 93 61 83 ou au 05 63 53 16 75 (après 18h30)

Venez nombreux, amis mélomanes,
Et devenez peut être la star de votre village... !



Le Comité des Fêtes



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de MARSSAC

+ de 12000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



horaires d'ouverture

Le mardi de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 14h00 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 12h00
(1^{er} samedi du mois)



Cotisation : 5€ / an

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)

Nouveautés

Chez Marjadillan Claudine Pierrot
La théorie des dominos : Alex Scarrow
(policier)
La Burle : Paul Perève (régional)
Françoise : Laure adler (biographie)

exposition, conférence

Avril
Expo KDO MOS'ART de Lucie (mosaïque)
Mai
Spécial fête des mères (cadeaux, déco, bijoux)

Si certains d'entre vous peuvent offrir de leur temps pour nous seconder nous serions heureux de les accueillir

Nous vous informons que le compte rendu de l'assemblée générale est à votre disposition à la bibliothèque

A partir de mai nouveaux horaires

le mardi de 16h30 à 18h00
le mercredi de 15h00 à 17h00
le vendredi de 16h30 à 18h00
le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 12h00

Une réussite totale pour le 1^{er} "Vide Dressing" du Comité des fêtes





- CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du vendredi 03 décembre 2010

Ouverture de séance à 20h15

L'an deux mille dix et le vendredi trois décembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents :

Anne-Marie ROSÉ, Maire ;
Bruno DORÉ, Bruno LADOUCKETTE, Lydie PICARONIE,
Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMEGAS-PORCHE,
Adjoint ;

Jean BANQUET, Véronique BOSCH, Dominique
FERRIERE, Cendrine GATUMEL, Christiane GÉLIS,
Thierry MALLÉ, Jean-Charles NEHR, Isabelle NESPOU-
LOUS, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Christelle
SUAU, Isabelle VILAS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Jean-Charles NEHR
Thierry STEFANON représenté par Thierry MALLÉ
Jean-François VINCENT représenté par Jean BANQUET
- Secrétaire de séance : Anne ROUMEGAS-PORCHE
- Date de convocation : 27 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme et travaux

1. Vente de terrain à Monsieur PESTRE
2. Vente de terrain à SFR
3. Convention d'aide à l'investissement avec la CAF
Personnel - Ressources Humaines
4. Avancements de grade

Finances

5. Achat de terrain SEM 81
6. Intégration dans les comptes de la commune de l'in-
ventaire du RER et des excédents de fonctionnement et
d'investissement.
7. Fonds de concours 2010
8. Subvention à l'association "Créer le lien"
9. Décision modificative n°1
Administration
10. Groupement de commandes papier et enveloppes
11. Nomination nouveau délégué : SDET, CAO et autres
commissions

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 15.

Approbation du Compte-rendu de la séance

Observations de Madame Christelle SUAU :

Délibération N°1 relative au relative au Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) : Modifier la phrase "Messieurs Jean-Charles NEHR et Jean-Marc WISNIEWSKI demandent s'il est possible de recevoir le compte-rendu du CRAC plus tôt, afin d'avoir plus de temps pour l'étudier" par "Messieurs Jean-Charles NEHR et Jean-Marc WISNIEWSKI demandent également s'il est possible de recevoir le compte-rendu du CRAC plus tôt, afin d'avoir plus de temps pour l'étudier".

Questions diverses - Salle omnisport :

Modifier la phrase "Madame le Maire précise que le premier groupe avait été constitué en invitant les membres des commissions vie associative, vie sportive, projets urbains-bâtiments-travaux et qu'en effet, cette commission, co-animée par deux adjoints, Messieurs Pascal CRÉPIN et Jean-Pierre PUJOL, a fourni un travail de grande qualité" par "Madame le Maire précise que le premier groupe avait été constitué en invitant les membres des commissions vie associative, vie sportive, projets urbains-bâtiments-travaux et qu'en effet, cette commission, conduite par deux adjoints, Messieurs Pascal CRÉPIN et Jean-Pierre PUJOL, a fourni un travail de grande qualité"

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Ajout de délibération

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération relative au recouvrement de la redevance d'assainissement à l'ordre du jour. Le projet de délibération transmis par la C2A est arrivé après l'envoi des convocations, et n'avait donc pas été inclus dans l'ordre du jour transmis aux élus. Cette délibération portera le N°12

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Informations au Conseil Municipal

- 1 - Madame le Maire informe les élus de la décision de Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI de démissionner du Conseil Municipal. Elle indique regretter son départ, comme beaucoup d'élus, car il apportait au groupe la richesse de ses compétences et de ses idées.
- 2 - il est rappelé que le rapport d'activités de la C2A a été mis à disposition des élus à la mairie, et envoyé à chacun par mail.

Décisions prises par Madame le Maire en vertu d'une délégation (article L2122 du CGCT) :



Signature d'une convention avec le SIAEP du Gaillacois, pour travaux à exécuter sur le chantier de la mise en profil urbain de la rue des Peyragues.

ORDRE DU JOUR

1 - DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR DANIEL PESTRE

Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux.

Monsieur Daniel PESTRE, domicilié 10 rue Neuve a présenté en mairie une demande, en date du 5 octobre 2010, en vue d'acquérir une partie du Domaine Public constituant l'espace vert du lotissement "Clos de Barret", situé rue Neuve, pour une surface d'environ 90 m². Cette acquisition lui permettrait d'agrandir son terrain et d'ajouter à son habitation, selon le plan qu'il a présenté au service urbanisme, un abri voiture et un local attenant.

L'analyse de la situation, sur site, montre qu'en l'état actuel de la demande, le projet de construction présenté par Monsieur PESTRE pourrait porter atteinte à l'intégrité du cèdre existant, la cession demandée portant la nouvelle limite de propriété à moins de 2,25m de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus, et vu le visuel du projet qui leur a été présenté, après en avoir débattu :

- DISENT qu'ils ne sont pas opposés au principe du détachement d'une parcelle de l'espace vert du lotissement "Clos de Barret", sous condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'intégrité des cèdres en place ;
- REFUSENT le projet de détachement, tel que proposé par Monsieur PESTRE, car il est susceptible de porter atteinte à l'intégrité des arbres en place ;
- DEMANDENT à Monsieur PESTRE de modifier son projet pour prendre en compte l'avis du Conseil ;
- DISENT qu'une fois cette condition satisfaite, ils autorisent Madame le Maire à lancer une enquête publique pour transférer la parcelle concernée dans le domaine privé de la commune et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette opération.
- FIXENT le prix de vente du terrain à 55 euros le m², étant entendu que les frais engagés pour ce transfert de parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la longueur du terrain ne pourra excéder 6 mètres.

2 - CESSION DE TERRAIN à SFR

Présentation Madame le Maire

La société SFR est actuellement locataire d'un terrain communal situé dans la zone d'activités de la Vialette, rue Jean Perrin, référencé section AB parcelle n° 239,

sur lequel elle a implanté un pylône pour son relais de radiotéléphonie. La convention de location signée avec la commune en 1999 prend fin le 31/01/2011 et la société souhaite devenir propriétaire du foncier sur lequel est installé le pylône, soit 150 m² environ. Dans cet objectif, elle a présenté une demande en mairie en vue d'acquérir ce terrain. Le prix d'achat qu'elle propose, après négociation, est de 15 000 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, 16 voix pour, 2 abstentions, 3 voix contre.

- DONNE un accord de principe à cette cession qui nécessitera la mise en place d'une servitude de passage;
- DIT que les frais de Notaire et Géomètre afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- CHARGE Madame le Maire de consulter un géomètre pour la délimitation du bien cédé et la création de la parcelle qui ne pourra excéder 150 m².
- DIT que le prix de cession de la parcelle est fixé à 15 000 euros, net vendeur
- L'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette cession.

3 - CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT - C.A.F

Présentation Madame le Maire

Dans le cadre de sa politique familiale et sociale, la CAF soutient activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil en apportant notamment un soutien technique et financier.

A ce titre elle nous a fait connaître les possibilités pour la commune de bénéficier d'une subvention pour la mise en place d'une climatisation dans la Maison des Loisirs et des Associations qui accueille les enfants du CLAE et du CLSH.

Ces locaux se révélant à l'usage très chauds l'été, la commune a déposé un dossier de demande d'aide en prévision d'une proposition de travaux au budget 2011.

La Commission Sociale de la CAF du Tarn du 1er octobre a approuvé l'attribution d'une aide à investissement pour travaux de climatisation pour ce projet à hauteur de 6 418 euros, correspondant à 60 % du coût HT estimé pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 1 abstention,

Vu la nécessité d'assurer un meilleur confort d'été aux enfants et personnels usagers de la Maison des Loisirs et des Associations,

Considérant l'approbation par la CAF du Tarn du projet d'installation de la climatisation dans les dits locaux

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'installation de la



climatisation au sein des locaux de l'accueil de loisirs proposée par la CAF.

La commission des travaux, dans le cadre de l'examen du budget 2011, décidera de l'opportunité d'entériner ce projet.

4 - AVANCEMENT DE GRADE 2011

Présentation monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

Considérant le tableau des agents promouvables établi par le centre de gestion et le ratio d'avancement de grade voté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2008, Après avis de la commission du personnel réunie le mercredi 24 novembre 2010. Sur proposition de Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint aux ressources humaines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de transformer, à compter du 1^{er} janvier 2011 :
- Un emploi de Rédacteur en un emploi de Rédacteur Chef.
- Un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe en un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs concernant ces deux emplois est ainsi modifié :

Ancien	Nombre de postes
Rédacteur	1
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	1
Nouveau	Nombre de postes
Rédacteur Chef	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1

5 - ZAC DE BOURDELAS : ACHAT DE TERRAIN A LA SEM 81

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

L'aménagement de la ZAC a été confié à la SEM 81 dans le cadre d'une convention publique d'aménagement. Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'exercice 2009 remis par la SEM a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 1^{er} octobre 2010. Le plan de commercialisation de la zone prévoyait l'achat par la commune, en 2010, d'un terrain, propriété de la SEM 81, cadastré section AA numéro 583, d'une surface de 3 728 m², au prix de 67 655 euros HT. Ce terrain est destiné à devenir un parc public.

Il est classé, dans le P.L.U., en zone "espace boisé classé". La commune souhaite l'acquérir pour en faire un parc public et a budgété son acquisition sur son budget 2010.

Le Service des Domaines a été consulté et a déterminé la valeur vénale totale de la parcelle à 26 000 euros HT, avec une marge de négociation de 10 %.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir le terrain à la valeur estimée par le service des domaines augmentée de 10 %.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Anne ROUMEGAS PORCHE et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA numéro 583 au prix global de 28 600 euros H.T. soit 34 200 euros T.T.C.
- DONNE POUVOIR à Madame Le Maire de signer toute pièce nécessaire à la procédure d'acquisition.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2010.

6 - INTEGRATION DES RESULTATS DU RESEAU D'ECOLES "LES RIVES DU TARN"

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

Suite à la dissolution du Réseau d'Ecoles Les Rives du Tarn, le comptable du Trésor a transmis à la commune de Marssac

- l'état de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres
- l'inventaire à intégrer dans la commune.

Il convient donc d'intégrer dans les comptes de la commune les résultats et l'inventaire qui lui reviennent, à savoir :

Résultats :

Excédent d'investissement :	490.36 euros
Excédent de fonctionnement :	4 116.29 euros

Inventaire :

N° d'inventaire	identification	montant
265MB01	MAGNETOPHONE	562.12
265MB02	TELECOPIEUR	832.47
265MI04	SCANNER	112.74
265MI06	IMPRIMANTE	129.00
265MI07	CAMESCOPE	608.27
265MI10	TELEPHONE ALCATEL	129.00
265MI14	CAMERA NUMERIQUE	490.00
265MI24	VIDEOPROJECTEUR HITACHI	681.52
TOTAL		3544.12

265MI03	LOGICIELS	280.42
265MI08	TAPIS SAC VIDEO	894.15
265MI09	APPAREIL PHOTO	440.51
TOTAL		1615.08

Vu la dissolution du SIVU Réseaux d'écoles les Rives du Tarn,



Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer les résultats ci-dessus dans les comptes du budget général de la commune
- DECIDE d'intégrer le matériel ci-dessus dans l'inventaire communal.

7 - CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS A LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marssac sur Tarn, comme l'y autorise l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours concerne le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux et portant sur les dépenses d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, d'assurances et d'entretien.

Le montant du fonds de concours est de 21 270 euros pour un montant total de dépenses de 42 540 euros TTC et représente 50 % du montant total des dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en accepter le principe et d'habiliter Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en fixe les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la commune de Marssac sur Tarn
- D'HABILITER Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

8 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

Le conseil municipal n'a affecté aucune subvention à l'association "Garder le lien" au moment du vote du budget 2010 car il s'agissait d'une association ayant, à ce moment là, moins d'un an d'existence. Celle-ci a pour objet de permettre de rompre l'isolement social des personnes frappées par des événements douloureux. L'association a organisé tout au long de l'année des réunions entre ses adhérents ainsi qu'une soirée musicale au mois de mars. Son président a demandé à pouvoir bénéficier d'une aide exceptionnelle pour soutenir les frais engagés dans cette année de démarrage.

Entendu cet exposé,

Considérant l'objet social de l'association nouvellement créée, Considérant l'avis favorable de la commission "associations",

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 euros à l'association "Garder le lien".
- DIT qu'il n'est pas nécessaire de modifier les crédits, le montant des subventions affectées au compte 6574 étant inférieur au prévisionnel.

9 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les crédits budgétaires, comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
versement transport	5 000 euros	
perte sur créances	10 000 euros	
Intérêts d'emprunts transférés	30 000 euros	
Dépenses imprévues	- 60 000 euros	
Vir. section d'investissement	- 42 093.71 euros	
Excédent SIVU RER		4 116.29 euros
Attribution de compensation		- 79 500 euros
Participation group. collectivités		- 9 000 euros
Autres produits financiers		27 290 euros
TOTAL	- 57 093.71 euros	- 57 093.71 euros

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Op. 555 - Trx rue des Peyragues	- 214 000 euros	
Capital d'emprunts transférés	127 000 euros	
Dépenses imprévues	- 57 464.09 euros	
Déficit d'investissement reporté	174 833.74 euros	
Excédent (SIVU RER) d'invest. reporté	- 490.36 euros	
Dettes récupérables		71 973 euros
Vir. section de fonctionnement	- 42 093.71 euros	
TOTAL	29 879.29 euros	29 879.29 euros

La décision modificative proposée est principalement liée à deux événements : d'une part une erreur dans le budget primitif 2010, dans lequel une partie du déficit d'investissement n'avait pas été reporté et d'autre part le transfert de la compétence "voirie" à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, pour lequel les chiffres ont été validés récemment par la Commission Locale



d'Evaluation des Charges Transférées.

Le calcul du montant exact de la retenue sur l'Allocation de Compensation (AC) afférente au transfert de la compétence voirie pour chaque commune a été effectué par le cabinet "Ressources Consultants finances" selon les principes suivants :

- retenue au titre du fonctionnement = moyenne des dépenses de fonctionnement "voirie" de la commune constatées de 2004 à 2009.
- retenue au titre de l'investissement = ml de voirie communale fois le coût moyen évalué du ml dans le groupe d'appartenance de la commune + prise en compte de la part prise par l'emprunt dans le mode de financement des investissements communaux.

L'application de cette règle aboutissait au calcul d'une retenue sur AC pour la commune de Marssac d'un montant de 141 875 euros/an au titre du fonctionnement et de 155 322 euros/an au titre de l'investissement.

La commune de Marssac, comme trois autres communes, a demandé à déroger à la règle proposée et à prendre en compte, pour la retenue sur AC au titre de l'investissement, la moyenne des dépenses réelles d'investissement voirie de 2004 à 2009.

En effet elle réalise depuis plusieurs années un gros projet voirie par mandature, nécessitant une enveloppe conséquente. Pour tenir compte du projet des Peyragues en cours et des projections envisageables à moyen terme (Avenue d'Albi, Avenue de Toulouse), il paraît donc préférable que la retenue pour investissement soit calculée sur la base de la moyenne des dépenses réelles d'investissement, en considérant un financement de ces travaux à 25% par emprunt et 75% par autofinancement.

Après prise en compte de cette demande, les nouveaux calculs aboutissent, pour notre commune à une retenue annuelle sur AC de :

- 141 875 euros au titre du fonctionnement
- 255 661 euros au titre de l'investissement.

Ce nouveau montant devrait permettre de maintenir un montant annuel d'investissement " courant " satisfaisant pour la commune et d'abonder une enveloppe " grand travaux " qui, cumulée sur 6 ans, permettra la réalisation d'un gros projet par mandat.

La commune a cependant conscience que la retenue sur AC bloque la destination de la ressource et que le montant de la retenue pour investissement voirie est important.

Afin que les prochaines équipes municipales gardent la possibilité de débloquer des ressources sur d'autres projets, elle a demandé la garantie de pouvoir demander à revenir d'ici la fin du mandat, si elle le demande, sur le mode de calcul initial, ce qui aboutira à une révision à la baisse de la retenue sur AC pour investissement qui se montera alors de 155 322 euros.

Le rapport de la CLECT qui sera présenté en conseil

communautaire et mis à approbation du conseil communautaire fera mention de cette garantie.

Par ailleurs la commune a transféré à la C2A les emprunts qu'elle avait contractés pour financer ses travaux voirie. Elle recevra de la C2A un appel de fonds pour couvrir le montant de l'annuité et la C2A lui versera en contrepartie le montant de la dette récupérable.

Explications sur rubriques du budget :

Versement transport : redressement suite à contrôle URSSAF pour les années 2008 et 2009 sur la taxe transports pour les employés de mairie au profit de la C2A. L'an prochain paiement de 2010 et 2011, puis paiement annuel.

Perte sur créance : correspond à la délibération prise en CM du 9 juillet pour les non-valeurs EG constructions (maison des associations et des loisirs) pour 18 996,95 euros. Besoin de 10 000 euros car le reste sera soldé par la garantie de 5% sur les factures retenue par la trésorerie.

Intérêts d'emprunts transférés : réintégration des intérêts d'emprunts transférés

Dépenses imprévues : solde de ce chapitre

Virement section d'investissement : équilibrage du budget

Excédent du SIVU RER : versement de l'excédent suite à dissolution du RER

Diminution de l'AC : montant initial 651 443 euros - budget 2010 298 128 euros (correspondant à l'AC moins 223 315 euros C2A_étude de faisabilité + 130 000 euros enveloppe) - nouvelle AC 218 704 euros (prise en compte du dernier chiffre comme présenté précédemment) soit 651 443 euros - 432 739 euros

Diminution du fonds de concours C2A : 21 000 euros au lieu de 30 000 euros, l'année dernière.

Dette récupérable : intérêts en fonctionnement, capital en investissement

Opération 555 : diminution de l'opération fonds de concours Rue des Peyragues suite à la décision prise pour le budget d'investissement voirie.

Emprunts transférés : réintégration du capital des emprunts transférés.

Dépenses imprévues : équilibrage du budget

Déficit d'investissement reporté : erreur sur budget principal voté en avril où on avait oublié de reporter une partie du déficit d'investissement.

Excédent d'investissement reporté du SIVU RER : versement de l'excédent suite à dissolution

Dette récupérable : capital de la dette récupérable

Virement de la section de fonctionnement : régularisation par rapport au nouvel équilibre du budget de fonctionnement



10 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR L'ACQUISITION DE PAPIER ET D'ENVELOPPES

Présentation : Madame le Maire

Depuis le début de l'année 2010, une plateforme collaborative sur les affaires juridiques, assurances et achats publics s'est constituée entre les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et ceux de l'ensemble des communes membres pour les secteurs évoqués.

La première action d'envergure consiste en la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papiers et d'enveloppes. En effet, la mutualisation de la procédure de consultation permet de bénéficier d'économies d'échelles qui peuvent être importantes, et ainsi de diminuer les coûts d'acquisition de la fourniture de papier et d'enveloppes, tout en garantissant un niveau de qualité et une approche environnementale pour chaque collectivité adhérente au groupement.

L'ensemble des communes de l'agglomération ont été sollicitées afin de connaître leur volonté d'adhérer ou non à ce groupement de commande, et dans l'affirmative à définir leurs besoins propres pour qu'ils soient intégrés dans la consultation. La communauté d'agglomération de l'albigeois, la commune d'Albi, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Levis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Marssac sur Tarn, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès ont souhaité participer.

Le groupement de commande porterait sur une consultation par appel d'offres ouvert décomposée en trois lots qui feront l'objet de marchés séparés à hauteur des besoins définis par chaque adhérent. La communauté d'agglomération de l'albigeois serait le coordinateur du groupement de commande.

Le lot n° 1 relatif à la fourniture de divers papiers comporte un montant minimum de 164 000 euros HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune de Marssac sur Tarn a établi son montant minimum à 3 000 euros HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Albi, Arthès, Castelnau de Lévis, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès ont souhaité participer.

Le lot n° 2 relatif à la fourniture d'enveloppes et pochettes comporte un montant minimum de 75 000 euros HT pour les 4 années du marché, il n'y a pas de montant maximum. La commune de Marssac sur Tarn s'engage à signer un marché avec le titulaire pour un montant minimum de 2 000 HT sur les quatre années.

Les autres membres associés à ce lot sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les communes d'Albi, Arthès, Castelnau de Lévis, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès ont souhaité participer.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Marssac sur Tarn au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordinatrice.

La commune de Marssac sur Tarn s'engage à conclure des marchés à hauteur des montants minimum exprimés ci-dessus avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique présidée par le président de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et composée d'un membre de chacune des commissions d'appel d'offres de chaque adhérent au groupement.

Il appartient aux élus d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres spécifique du groupement en application de l'article 8 III 2° du code des marchés publics parmi les membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de la commune de Marssac sur Tarn et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec La communauté d'agglomération de l'albigeois, la commune d'Albi, la commune d'Arthès, la commune de Castelnau de Levis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune de Lescure d'Albigeois, la commune de Puygouzon, la commune de Saint-Juéry et la commune de Saliès

DECIDE Après avoir voté, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande pour la fourniture de papiers et d'enveloppes :

Membre titulaire représentant notre commune : Anne ROUMÉGAS-PORCHE

Membre suppléant représentant notre commune : Philippe NEUVILLE

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres de la commune :

Lot 1 : fourniture de divers papiers pour un montant minimum de 3 000 euros HT sur les quatre années, sans montant maximum.



Lot 2 : fourniture d'enveloppes et pochettes pour un montant minimum de 2 000 euros HT sur les quatre années, sans montant maximum.

11 - REMPLACEMENT D'UN ELU DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET LES COMMISSION COMMUNALES

Présentation : Madame le Maire

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc WISNIEWSKI, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement dans les organismes extérieurs où il représentait la commune, ainsi que dans les commissions communales dont il était membre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident :

Nominations dans les organismes extérieurs

- Poste de délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn

1 candidat : Jean BANQUET

Nomination: Monsieur Jean BANQUET (unanimité)

- Poste de délégué suppléant au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : 1 candidate : Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE

Nomination : Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE (unanimité)

- Correspondant Défense : 1 candidat : Gilbert ROCHE

Nomination : Monsieur Gilbert ROCHE (unanimité)

Nominations dans les commissions communales

Commission d'Appel d'Offres : poste de titulaire

2 candidats : Madame Lydie PICARONIE, Monsieur Philippe NEUVILLE

Vote : Madame Lydie PICARONIE : 10 voix Monsieur Philippe NEUVILLE : 9 voix

Nomination : Madame Lydie PICARONIE

Commission Voirie, réseau, assainissement :

1 candidat : Monsieur Thierry MALLE

Nomination : Monsieur Thierry MALLE (unanimité)

Commission Projets urbains, bâtiments, travaux

1 candidat : Monsieur Jean-Pierre PUJOL

Nomination : Monsieur Jean-Pierre PUJOL (unanimité)

Commission Personnel

1 candidate : Madame Dominique Ferrière

Nomination : Madame Dominique Ferrière (unanimité)

12 - CONVENTION POUR LE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Présentation : Madame le Maire

La Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois a pris la compétence globale assainissement "collecte et traitement des eaux usées" depuis le 1er janvier 2010.

La facturation de la redevance assainissement, instituée par la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois dans le cadre de la réglementation en vigueur,

sera opérée par la commune, mais le produit de la redevance sera perçu par le Trésor Public pour le compte du service assainissement de la C2A.

En contrepartie, la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois remboursera à la commune les frais de facturation, sur la base de 0.55 euros hors taxes la facture, dès la première facture.

La convention est conclue transitoirement et pour une durée de deux ans.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de facturation pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif en lieu et place de la précédente,

ACCEPTE la rémunération des frais de facturation correspondants à hauteur de 0.55 euros hors taxes par facture, dès la première facture.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Madame Lydie PICARONIE,

1 - Conseil Municipal Jeunes

Les membres du Conseil Municipal Jeunes ont décidé l'installation de totems distributeurs de sacs à déjections canines de type "toutounettes" sur la commune. Les lieux d'implantation ont été proposés par les membres du Conseil Municipal Jeunes : Parc des tilleuls, parc de l'église, aire de jeux du dojo, à côté de la salle municipale ou rue Saint Barthélémy, rue de Florentin sur la placette.

Les prochaines élections du CMJ auront lieu le 17 décembre. La nouvelle équipe sera mise en place le 14 janvier, jour où aura lieu l'élection du nouveau petit Maire.

2 - Fresque à la maison des loisirs et des associations
La municipalité en collaboration avec les membres de l'association Atelier Rencontre Artiste et les animateurs du CLAE a lancé un projet de réalisation d'une fresque décorative de 80m² environ qui sera peinte sur le mur de la Maison des Loisirs et des Associations (côté maternelle).

Les enfants du CLAE participeront à la création de cette fresque imaginée par les artistes de l'association. La réalisation de ce projet est prévue pour les vacances de pâques. Le budget est estimé à 1 000 euros.

Monsieur Bruno DORÉ,

1 - Mise en profil urbain de la rue des Peyragues :

Le chantier a démarré fin octobre. Il a pris un peu de retard. Les travaux en cours portent sur les réseaux. Quelques modifications ont été apportées aux travaux prévus sur le pluvial, ainsi que sur l'assainissement collectif. Ces modifications entraîneront des plus values évaluées actuellement à 25000 euros HT pour le pluvial et 17000 euros HT pour l'assainissement.



2 - Construction d'une salle associative et d'un local de rangement

La commission d'appel d'offre, réunie le 3 septembre 2010, a retenu le cabinet d'architectes 2ATC avec lequel le groupe de travail va travailler à l'élaboration du projet. 2 réunions se sont tenues en novembre, une esquisse a été proposée aux élus de la commission urbanisme.

Il a été constaté qu'une conduite de gaz traverse, en souterrain, le futur site de la construction. Il convient dès lors de la repérer avec précision avant de commencer l'étude géologique du sol dont les conclusions guideront en partie les choix de construction.

3 - Conteneurs enterrés

Un nouvel ensemble de conteneurs (tri sélectif, verre et ordures ménagères), va être mis en place rue Lilian Doire, en proximité de la Maison de l'Enfance et des HLM.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE,

1- ZAC du Bourdelas

Le redécoupage de la zone avec des lots plus petits a permis d'accélérer la commercialisation.

Les lots de la tranche B sont tous vendus. Le lot B2 a été signé hier et le lot B4 le sera avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la tranche C les PSLA et les 7 lots sont retenus. Un acte a été signé en novembre, quatre sont en compromis de vente. Deux lots sont retenus en option.

Une réflexion est engagée sur les prochains lots qui seront mis à la commercialisation.

2- VRD Lotissement Beau Site

Signature chez le notaire de l'acte définitif de transfert des VRD dans le domaine public de la commune.

Monsieur Jean-Pierre PUJOL, Adjoint en charge de la jeunesse, du sport, de la vie associative et des relais de quartier

Monsieur Jean-Pierre PUJOL indique que la réouverture des toilettes installées à côté du dojo est très demandée par les associations, ainsi que par les particuliers qui fréquentent l'aire de jeux.

Madame le Maire rappelle que ces toilettes ont été bouchées par du ciment et des gravats et que leur réhabilitation nécessitera des travaux assez importants. La commission travaux doit en évaluer le coût.

Monsieur Philippe NEUVILLE fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission Transports urbains-mobilier urbain de la C2A :

La communauté d'Agglomération, qui a la compétence mobilier urbain, a fait le constat que les abris-bus actuels ne permettent pas l'identification du réseau et l'information de tous les usagers. En outre certains

arrêts de bus ne permettent pas de garantir la sécurité des usagers, lors de la montée ou la descente des bus.

Elle s'est donc fixée pour objectif d'équiper la totalité des arrêts de bus sur le territoire de l'agglomération albigeoise, avec un nouveau matériel homogène et adapté. Certains arrêts seront aménagés afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le marché va être lancé ce mois-ci. La mise en place des abris bus est prévue en juin pour Albi et en septembre 2011 pour la totalité de l'agglomération. Les poteaux d'arrêt seront installés à partir d'avril 2011.

Monsieur Jean BANQUET fait une présentation des tarifs assainissement 2009 sur la communauté d'agglomération

Les tarifs des 17 communes de la C2A vont de 0,75 euros le m³ à 1,94 euros le m³. Le tarif de la commune de Marssac qui est à 0,90 euros le m³ se situe au quatrième rang des tarifs les plus bas.

Pour information, le montant de la redevance assainissement, outre les parts destinées à l'Agence de l'eau et au prestataire de service, comprend une part destinée à la C2A, (fixée à 0,53 euros le m³, même montant sur toutes les communes), et une part destinée à la commune.

Cette dernière varie en fonction des communes. Marssac n'a pas augmenté son tarif depuis le 02 mai 2005.

Le prix moyen du m³ d'assainissement sur le bassin Adour Garonne constaté est 1,53 euros (source Agence de l'eau).

Madame le Maire

Complexe omnisports

La rédaction du cahier des charges du futur complexe omnisports est bien avancée. Début 2011, deux réunions sont prévues pour enrichir et préciser son contenu : une avec l'ensemble des élus pour présenter le travail fait et l'enrichir de leurs observations et une seconde réunion avec les associations pour préciser leurs besoins en surface de rangement.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 23 H 25.

Indignons-nous !

Ancien Résistant et corédacteur de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en 1948, aujourd'hui Ambassadeur de France, et Commandeur de la Légion d'Honneur, Monsieur Stéphane HESSEL se souvient " La Résistance en appelait à " La possibilité effective pour tous les enfants Français de bénéficier de l'instruction la plus développée " sans discrimination. Or, les réformes posées en 2008 vont à l'encontre de ce projet " (1). En tant qu'élus, nous avons fait part de notre ferme opposition à l'annonce de la suppression d'un troisième poste, pour la troisième année, sur notre commune. La motion votée à l'unanimité lors du dernier conseil municipal en est un exemple, mais ce n'est toutefois pas suffisant.

Parents, grands-parents,... marssacois, ensemble réagissons à cette directive de l'inspection académique qui, sous couvert d'une Loi de la République, vise à démanteler ce qui a fait la fierté de la France en matière d'éducation. Ne nous y trompons pas, sous couvert d'économies

budgétaires, c'est l'héritage même de cette Résistance que nous bafouons. En effet, le risque c'est aujourd'hui qu'à force de considérer l'école comme une "entreprise" (dixit l'IA), les "licenciements" successifs n'aboutissent qu'à la création d'une école à deux vitesses : croulant sous des effectifs qu'ils ne pourront plus maîtriser, nos enseignants risquent tout simplement de ne plus pouvoir remplir leur vocation. Et ainsi, certains enfants dont les parents, les plus aisés, auront les moyens de financer "des cours privés" continueront à avoir accès à l'instruction, mais, pour les autres, nous ne pourrions que constater l'augmentation de la " fracture sociale " qui était déjà un thème de la campagne Présidentielle... en 1995.

Nous ne pouvons laisser ainsi l'Etat se désengager de sa vocation héritée de la Résistance, et délaisser "ses" enfants, qui sont notre avenir. Face à la démobilité de l'Etat, ensemble mobilisons-nous ! Que nous ayons ou pas un enfant scolarisé à l'école de MARSSAC, que nous en connaissions ou pas, nous

ne pouvons laisser un petit noyau de parents protester seuls, face à un sujet qui nous concerne tous, car il impacte l'avenir de notre société. Nous avons bénéficié de l'instruction qui a été pour nous un " ascenseur social ". Il est de notre responsabilité de faire qu'il soit maintenu en état de marche. Certes, d'aucuns diront qu'il n'y a pas mort d'homme et qu'il ne s'agit que de la suppression d'un poste, toutefois cette répétition que subit notre commune à laquelle aucune justification objective n'est avancée (cf notre article présentant les chiffres sur le précédent Marssac Info) ne peut nous laisser indifférents. Ensemble, indignons-nous !

Jean Banquet, Véronique Bosc, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent

(1) Extrait du livre "Indignez-vous" ! indigène éditions, janvier 2011

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Gendarmerie	17	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Samu	15	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	Sida Info Service	0800 840 800
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Cancer Info Service	0810 810 821	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Tabac Info Service	0825 309 310
Drogues info Service	0800 23 13 13	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
		Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Un peu de culture...

Marçac ou Marssac-sur-Tarn ?

Connaissez-vous l'étymologie du nom Marssac ?

Marssac vient du nom romain Marcius ou Martius suivi du suffixe -ac (Marchiaco, 1163, HGL, V, 1269).

Le suffixe -ac veut dire village en Gaulois.

Savez-vous quand la commune de Marssac a reçu l'appellation de "Marssac-sur-Tarn" ?

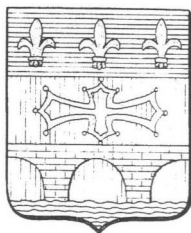
La commune a reçu la nouvelle appellation de "Marssac-sur-Tarn" par décret du 15 août 1931.

Lequel de ces deux blasons décrit les armoiries de Marssac ?



Blason N°1 : D'or à une étoile de gueules (A.O.- m.p. 663. n°330.- C.p.2089).

Le gueules est un émail héraldique de couleur rouge. En représentation monochrome, il est symbolisé par des hachures verticales (En héraldique, le terme émail est utilisé à la place de couleur et inversement).



Blason N°2 : De gueules au pont à trois arches d'argent, maçonné de sable, sur une rivière d'azur, surmonté d'une croix cléchée, vidée et pommetée de douze pièces d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys aussi d'or (source : non renseignée).
Devise : Marsacum civitas

Les deux blasons appartiennent à la ville de Marssac, mais seul le blason N°2 est utilisé actuellement par la commune.



Un certain personnage, appelé Charles d'Hozier, était chargé par Louis XIV d'enregistrer les armoiries de toutes les communes qui devaient en échange acquitter un droit d'enregistrement. Le but est purement fiscal, c'était un moyen comme un autre de rentrer de l'argent dans les caisses de l'état vidées par les guerres.

Source : archives départementales du Tarn.

Vous pourrez retrouver le blason de votre famille dans l'armorial de Charles d'Hozier, Armorial Général de France créé en 1696 sur ordre de Louis XIV, qui comprend 125 807 dessins originaux....

Nadia Audren



Adieu-siatz!

L'association **Endacòm e d'aici** propose le **samedi 30 avril** un atelier d'initiation à la danse traditionnelle occitane à la salle préfabriquée de Marssac entre 14h et 15h30.

L'atelier est gratuit pour les adhérents (ceux qui ont participé aux ateliers de langue) sinon l'adhésion à l'association est de 5 euros.

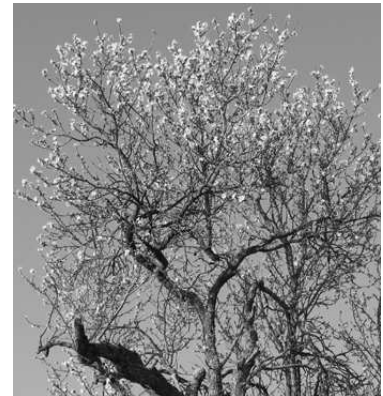
Venez nombreux !

Rappel: le **samedi 4 juin à partir de 16h** à la salle des fêtes de Marssac, fête de l'association avec conteurs et musiciens occitans!

A très bientôt,
la présidente,
Mlle Coron.

Info./inscription : **06.15.34.17.74**
ou par mail à
endacomedaici@hotmail.fr

Le vieil amandier



Notre vieil amandier s'est paré de ses plus beaux atours entre la fin février et le début de mars. S'élançant vers le ciel, couvert de mille fleurs, il était magnifique en tenue de printemps. Fier de montrer qu'à tout âge il faut savoir saisir tous les meilleurs moments que nous donne la vie. Il avait retrouvé ses amies les abeilles qui ne le quittaient pas de toute la journée, lui offrant chaque jour leur merveilleux concert. Puis les fleurs ont quitté leurs pétales, en ont couvert l'allée, lui laissant le couvain des futures amandes. Tout au long du printemps, s'il n'y a pas de gelée, il va s'en occuper, les nourrir de sa nouvelle sève. Et tout en regrettant un peu le temps des écureuils, il les amènera jusqu'à maturité, ce sera son travail où il mettra grand soin. Si au cours de l'été, lorsqu'elles seront mûres et qu'elles tomberont, les enfants viennent pour en croquer, ce sera son bonheur. Il les accueillera avec la même joie que ressent un papy quand ses petits-enfants arrivent en courant pour être les premiers à sonner à sa porte. L'année de l'amandier aura ainsi passé : il l'aura bien remplie.



RANDO NOCTURNE A MARSSAC
VTT et PEDESTRE

Vendredi 6 mai 2011
Parcours VTT 25 km / 35 km - PEDESTRE 10 km

Départ **21h00** devant la Poste

N'oubliez pas votre lampe + gilet fluo

Inscription 6 euros + 1 boisson offerte

Pour tout renseignement contactez le 05.63.53.00.48 HR

Fête foraine bal gratuit

Douche + aire lavage VTT

Marssac Aventure organise, en association avec le Comité des Fêtes de Marssac, le début de soirée du vendredi 6 mai 2011 avec 2 randos VTT baptisées "Randos MILL'OPTIC" et 1 rando pédestre.

SAMEDI 30 AVRIL 2011 à 20H30 à la salle municipale

10^{ème} ELECTION MISS MARSSAC

*Animée par Christian et Nathalie VEDHEILE
Avec l'association TEMPS DANSE de Marssac/Tarn
Grand spectacle avec "LA COMPAGNIE DANSE TA VIE" d'Emilie Alberge avec
5 danseuses, chanteuses, un transformiste (Mylène Farmer, Dalida etc....)*

Entrée générale 7 euros

Venez nombreux voter pour votre candidate préférée



Cécilia GUIPAUD



Emeline TIBERGHEN



Erika CHARON



Inès GUIPAUD



Julie LAZON



Marion KAYZAKIAN



Marion VERLHAC



Marlène PUJOL



Papatya PELT

Manifestation organisée par Lous Baroudaires

Dédicace à la bibliothèque

Mercredi 9 mars, **Claudine Pierrot** était invité par l'association "la vieille cantine" à la bibliothèque afin de présenter son livre **"il y aura des jours meilleurs chez Marjadillan"**

Claudine Pierrot née à Paris en 1942 a été confiée dès sa naissance, pour la protéger de la folie des hommes, à ses grands parents dans un village du Limousin. Le conflit terminé, elle a regagné son foyer parisien auprès de ses parents mais elle a, néanmoins, continué à passer ses vacances dans le même village : Rochechouart jusqu'à l'adolescence.

Son enfance aux senteurs multiples a laissé des traces: parfum humide de bruyère en fleur, vapeur de soupe aux choux, images de forêts verdoyantes, jusqu'aux silences des non-dits et, sabbats de sorcellerie souve-

nirs, qu'elle a subtilement glissés dans son roman bien que son histoire et ses personnages soient une pure fiction. Mariée, mère de deux filles et grand-mère de quatre petits enfants, elle a toujours aimé leur inventer des histoires avant qu'ils ne s'endorment. Poèmes, nouvelles, lettres à ses amis sont de petits plaisirs écrits, qu'elle affectionne. Assistante sociale en région parisienne puis, dans le Tarn où elle réside actuellement, son temps de loisir se divise entre la peinture et l'écriture de son deuxième roman. En plus de cette passion, elle anime un atelier de peinture pour l'association AROC (association des retraités du régime général de la sécurité sociale) à Albi à la maison de quartier du Maranel.



"Je garde un excellent souvenir de cette rencontre à Marssac où les bénévoles de la bibliothèque n'ont accueillie chaleureusement", nous a confié Claudine Pierrot.